

# Garantie International

## **BPIFRANCE**

### Présentation du dispositif

- La Garantie International de Bpifrance soutient les TPE et PME dans leur développement à l'international. Elle intervient pour les projets suivants :
  - les investissements corporels ou incorporels de la société française dédiés au développement de son activité internationale,
  - les investissements corporels ou incorporels de la société française qui réalise plus du tiers de son chiffre d'affaires à l'export,
  - les investissements corporels ou incorporels et augmentation du BFR (besoin en fonds de roulement) de la filiale étrangère,
  - la prise de participation minoritaire ou majoritaire à l'étranger,
  - la création d'une filiale ou d'une succursale à l'étranger.

### Montant de l'aide

- La garantie couvre au maximum 60% du concours bancaire.
- L'encours garanti est plafonné à 1,5 M€ par entreprise ou groupe d'entreprise.

### Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 3 ans.
- Possibilité d'appartenance à un groupe de moins de 250 salariés.
- Effectif de moins de 250 salariés.
- Chiffre d'affaires de moins de 50 M€.

### Organisme

#### **BPIFRANCE**

- **Accès aux contacts locaux de Bpifrance**  
Web : [www.bpifrance.fr](http://www.bpifrance.fr)